170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS — FRANCE TÉL. 320.36.20. C.C.P. 1248-74 N PARIS Hebdomadaire - nº 669 - 18 décembre 1980 - 3 F (Conditions d'abonnement en dernière page)

-D 669 HATTI: L'OPPOSITION S'ORGANISE

Depuis la fin de 1979, la situation politique en Haīti se tend de plus en plus (cf. DIAL D 590). Les difficultés endémiques de la société, loin d'être résolues, ne font que s'aggraver. L'émigration clandestine de milliers de haītiens en est le signe évident; elle se fait en direction de la République Dominicaine et des Etats-Unis. Le 9 novembre 1980, une centaine de "boat-people" haītiens étaient découverts sur un ilôt désert des Bahamas; cinq d'entre eux y étaient morts de faim. Quelques jours plus tard, ils étaient violemment expulsés par les autorités bahaméennes et ramenés de force en Haīti.

Le 28 novembre, le gouvernement haîtien procédait à l'arrestation de 26 journalistes et hommes politiques. Curieusement, cette vague d'arrestations faisait suite à une conférence de presse tenue le 22 novembre à Port-au-Prince par M. Robert Galley, ministre français de la coopération. Des questions posées par des journalistes haïtiens avaient été jugées "offensantes" envers le ministre français, lequel avait loué l'action du gouvernement Duvalier.

Il n'est pas indifférent de savoir qu'en septembre 1980 naissait un mouvement d'opposition, parallèlement au Parti social-chrétien d'Haīti et au Parti démocrate-chrétien haītien: l'IFOPADA (en créole "Inion Fòs Patriyòt ak Démokrat Ayisyin") ou Union des forces patriotiques et démocratiques haītiennes, créé en septembre 1980. On lira ci-dessous sa plateforme politique.

Note DIAL -

PROGRAMME GENERAL DE L'IFOPADA

Politique et administration

- 1- Renverser le gouvernement dictatorial de Jean Claude Duvalier, abolir la présidence à vie et former un gouvernement représentatif de toutes les tendances nationales progressistes et démocratiques.
- 2- Désarmer et supprimer les divers corps répressifs (milice, tontons macoutes, léopards...).
- 3- Libérer tous les prisonniers politiques et garantir le retour de tous les exilés sans distinction.
- 4- Abroger les lois, décrets, etc. dirigés contre les libertés de croyance et d'opinion, les libertés de réunion, d'expression et d'association.
- 5- Promulguer une nouvelle Constitution garantissant entre autres: l'exercice des libertés civiles, politiques, philosophiques et religieuses, l'indépendance et la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), la justice sociale, la décentralisation.

- 6- Rendre justice à ceux qui ont été victimes de la politique de spoliation et de violation des droits de la personne humaine.
- 7- Ouvrir une période électorale pour le choix par le peuple de ses mandataires à tous les niveaux.
- 8- Faire du créole la langue officielle du pays selon des modalités appropriées.
 - 9- Réformer le système judiciaire et réviser la législation actuelle.
- 10- Assainir, réorganiser et décentraliser l'administration sur la base d'une grande autonomie régionale.
- 11- Promouvoir l'esprit de participation et de responsabilité en reconnaissant aux citoyens le droit de choisir leurs représentants à tous les échelons et de les contrôler dans l'exécution de leur mandat.
- 12- Instituer un corps de police séparé de l'armée et chargé d'assurer la protection de la population, de garantir la paix et la sécurité intérieures.
- 13- Réorganiser l'armée pour la mettre en mesure de contribuer à l'édification nationale, de protéger les conquêtes populaires et de défendre l'intégrité territoriale.

Economie et finances

- 1- Affirmer le principe de la souveraineté de l'Etat sur l'ensemble des richesses du pays.
- 2- Nationaliser le commerce extérieur et tous les secteurs clés de l'économie nationale.
 - 3- Réorganiser le système agraire du pays.
- 4- Lutter contre l'érosion et orienter la production agricole vers la satisfaction prioritaire des besoins alimentaires de la population et pour servir de base au développement rural et national.
 - 5- Rationaliser et développer la pêche et l'élevage.
 - 6- Créer et développer une marine marchande nationale.
 - 7- Nationaliser et réorganiser le système bancaire et les assurances.
- 8- Réviser notre politique monétaire et réorganiser le système de crédit.
- 9- Promulguer une loi comptable et établir une fiscalité basée sur l'équité et la proportionnalité.
 - 10- Etablir un système de contrôle et de stabilisation des prix.
- 11- Promouvoir une politique des salaires visant à réduire les inégalités et à dispenser aux salariés un pouvoir d'achat suffisant pour faire face à leurs besoins.
- 12- Mettre en oeuvre une politique d'industrialisation qui puisse assurer l'indépendance et un développement économique équilibré, graduel et continu du pays.
- 13- Offrir des garanties et avantages fiscaux aux capitalistes haïtiens pour les porter à rapatrier leurs capitaux et à investir dans des activités productives.
- 14- Etablir une législation douanière au service de la protection de l'industrie nationale et du développement du pays.
- 15- Instaurer une nouvelle réglementation sur les investissements étrangers et réviser les concessions et contrats léonins signés avec des entités étrangères.

- 16- Supprimer les dépenses inutiles et ostentatoires de l'Etat.
- 17- Affecter prioritairement les ressources budgétaires aux impératifs d'un développement national indépendant, équilibré, décentralisé et à la solution des problèmes d'alimentation, de santé, d'éducation et de logement de la population.
- 18- Entreprendre les travaux d'infrastructure nécessaires au développement de l'économie nationale et au bien-être de la population.

Education et culture nationales

- 1- Faire progressivement du créole la langue de transmission des connaissances.
- 2- Développer chez l'homme haïtien l'esprit civique et le sens des responsabilités.
- 3- Diversifier, planifier, décentraliser l'enseignement et l'éducation pour permettre aux citoyens de s'épanouir, de comprendre leurs réalités, de trouver des solutions rationnelles aux problèmes avec lesquels ils son confrontés dans l'oeuvre d'édification nationale.
- 4- Entreprendre une campagne nationale rapide d'alphabétisation et un programme fonctionnel de formation permanente.
- 5- Développer l'enseignement préscolaire et généraliser l'enseignement gratuit à tous les niveaux.
- 6- Garantir la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et offrir des chances égales à tous, indépendamment de leur situation sociale et du lieu où ils vivent.
 - 7- Protéger notre héritage culturel et le revaloriser.
- 8- Développer l'expérimentation et la recherche en vue d'apporter des solutions appropriées aux problèmes du pays.
 - 9- Encourager la création et la diffusion artistiques et littéraires.
- 10- Promouvoir une politique dynamique, cohérente et démocratique des sports et des loisirs.

Santé publique

- 1- Etablir une politique de santé publique avec pour objectif prioritaire l'élimination des grands fléaux qui déciment et débilitent notre population.
- 2- Appliquer, avec la participation de la population, une véritable médecine préventive (par l'amélioration des conditions de vie, l'action sur l'environnement, les vaccinations, l'éducation sanitaire permanente en collaboration avec différents secteurs, la lutte contre les vecteurs de maladies...).
- 3- Réorganiser et décentraliser l'appareil sanitaire et les services de santé.
- 4- Réorganiser le système de formation du personnel de santé et développer la recherche médicale et pharmacologique sur la base de notre réalité en fonction de nos besoins.
- 5- Revaloriser et intégrer notre médecine traditionnelle dans les nouvelles structures.
- 6- Contrôler l'importation, la production et la distribution des produits pharmaceutiques.
- 7- Instaurer un système d'assurance maladie-invalidité rattaché à la Sécurité sociale.

Politique étrangère

- 1- Affirmer le principe de notre souveraineté sur l'ensemble du patrimoine national.
- 2- Rejeter tout accord ou traité inégal conclu par les précédents régimes.
 - 4- Appliquer une politique étrangère indépendante et non-alignée.
- 5- Etablir des relations diplomatiques, commerciales et culturelles avec tous les pays sans distinction de régime politique suivant le principe de respect mutuel, d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale, de non-agression, de non-ingérence réciproque dans les affaires intérieures, d'égalité et de profit mutuel.
- 6- Soutenir activement le mouvement de lutte contre le colonialisme, le néocolonialisme, le racisme, pour l'indépendance et le progrès des peuples d'Asie, du Moyen Orient, d'Afrique et d'Amérique "latine".
- 7- Appuyer le mouvement des pays du Sud pour un Nouvel Ordre Economique International.
- 8- Renforcer les relations d'amitié et de coopération avec tous les peuples d'Afrique Noire et participer au mouvement international pour l'affirmation, le respect et le progrès des cultures africaines et d'origine africaine.
- 9- Promouvoir une politique active d'échanges et de coopération avec les pays de la région Centre Amérique et des Caraïbes.

Affaires sociales

- 1- Etablir une législation du travail qui prend en compte les intérêts et les droits légitimes des travailleurs.
- 2- Instituer un système de sécurité sociale en faveur de toutes les catégories de la population.
- 3- Contrôler strictement la pesée des denrées et abolir la spéculation et les formes arriérées d'exploitation à la campagne.
- 4- Adopter des mesures assurant la promotion sociale de la femme et garantir l'égalité de la femme et de l'homme dans tous les domaines ainsi que la protection de la maternité et de l'enfance.
- 5- Trouver des solutions adéquates aux problèmes de l'urbanisme, du logement et des bidonvilles.
- 6- Adopter des dispositions strictes pour combattre la spéculation immobilière et contrôler le régime des loyers.
- 7- Réglementer le travail des gens de maison et éliminer la domesticité des enfants.
- 8- Lutter contre la prostitution et la délinquance et assurer la réintégration des prostituées et des délinquants dans la société.

Adopté par le Congrès réuni en séance plénière, le 19 septembre 1980.

(Diffusion DIAL)

Abonnement annuel: France 185 F - Etranger 215 F par voie normale (par avion, tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441